

# Tour du Finistère à la Voile

29 juillet / 4 août 2012

Roscoff / L'Aber Wrac'h / Molène / Camaret sur Mer /  
Douarnenez / Port la Forêt

## AVIS DE COURSE ET REGLEMENT GENERAL DE L'EPREUVE

Le Tour du Finistère à la Voile est organisé par Nautisme En Finistère, le Comité Départemental de Voile du Finistère, les clubs de voile et les municipalités des villes étapes, avec l'aide de partenaires privés ou publics et avec le support des médias régionaux. Ce partenariat oblige les concurrents à arborer pendant l'épreuve les "couleurs" des partenaires du Tour du Finistère.

Le format de l'épreuve implique certaines contraintes, pouvant emmener les concurrents à naviguer dans des conditions de mer et de vent difficiles. Ces mêmes contraintes peuvent aussi, en cas de vent faible, obliger l'organisation à réduire les parcours, à déplacer les zones de départ voire même d'effectuer une partie du parcours au moteur.

Certaines escales du Tour du Finistère à la Voile se font dans des ports de tailles modestes ne possédant pas nécessairement les infrastructures permanentes idéales pour l'accueil de 110 bateaux.

L'accompagnement sur l'eau du Tour du Finistère est assuré par trois vedettes chargées de l'organisation des courses (départs, contrôles aux marques, arrivées, etc. ...) et, dans la mesure de leurs moyens, d'assister les bateaux lorsque la sécurité le nécessite.

Les concurrents qui s'inscrivent au Tour du Finistère à la Voile acceptent implicitement l'ensemble de ces principes d'organisation.

### 1) PROGRAMME

Jauge et confirmation d'inscription : vendredi 27 juillet après-midi et samedi 28 juillet sur le port de plaisance de Blosson à Roscoff.

Les Instructions de Course et le présent avis de course seront distribués après l'accomplissement des formalités d'inscription à Roscoff

Date	Etape	Départ	Arrivée
Dimanche 29 juillet	Roscoff (Port de Blosson) => Landéda (L'Aber Wrac'h)	10h00	Soirée
Lundi 30 juillet	Landéda (L'Aber Wrac'h) => Ile de Molène	10h00	Soirée
Mardi 31 juillet	Ile de Molène => Camaret sur Mer	10h30	Soirée
Mercredi 1er Août	Camaret sur Mer => Douarnenez	10h00	Soirée
Jeudi 2 Août	Douarnenez => Douarnenez	10h00	Soirée
Vendredi 3 et samedi 4 Août	Douarnenez => La Forêt Fouesnant (Port la Forêt)	Vendredi 3	Samedi 4

Proclamation des résultats : Samedi 4 Août à 18h00 à Port la Forêt

Ce programme est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié par les Instructions de Course.

### 2) REGLEMENTS APPLIQUES

- La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile en vigueur
- Les règlements fédéraux
- Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer



### 3) BATEAUX ADMIS ET CATEGORIE DE NAVIGATION

Le Tour du Finistère à la Voile est ouvert aux voiliers en règle avec leur autorité nationale, homologués en catégorie de conception «A, B ou C» norme CE.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone « hauturière » de navigation (arrêté du 11 mars 2008). Ils devront disposer de filières continues de l'avant à l'arrière du bateau.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

Le Tour du Finistère à la Voile est ouvert :

- Aux bateaux titulaires d'une carte d'identité HN France valide et :

- pour les classes C, D, E, F, G aux voiliers possédant un rating HN France supérieur ou égal à 8 brut
- pour les classes R aux voiliers possédant un rating HN France supérieur ou égal au groupe R 12,5 brut
- aux voiliers type J80 conformes à leurs règles de classe

Le Tour du Finistère à la Voile n'est pas, à l'exception des J80, ouvert aux bateaux de la classe L.

Le Tour du Finistère à la Voile n'est pas ouvert aux bateaux listés en table H 100 pouvant entraîner un classement « bis ».

### 4) LICENCE

La licence annuelle FFV 2012 avec certificat est obligatoire pour toute personne embarquée.

Ces licences seront réclamées lors de la confirmation de l'inscription à Roscoff.

Pour être admis à courir chaque participant devra présenter sa licence annuelle FFVoile, avec certificat médical, avant le samedi 28 juillet à 19 h.

Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document équivalent à la licence française, le montant de l'assurance en Responsabilité Civile devant alors être au minimum de 1,5 million d'Euros et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition

Les licences temporaires ne sont pas admises.

### 5) CARTE D'IDENTITE VOILE HANDICAP NATIONAL

La carte HN France valide est obligatoire et vous devez la joindre à votre bulletin d'inscription, ou si vous ne la possédez pas en faire la demande au même moment que l'envoi de votre inscription (renseignements sur le site du HN France : <http://www.ffvoile.net/hn>)

### 6) CLASSEMENTS

**a) Classements des étapes :** Il y aura un classement d'étape par groupe de classement. Le classement se fera conformément au système de point a minima de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps)

Le CVL ne sera pas pris en compte.

**b) Classements généraux :** Il y aura un classement général par groupe de classement, ce classement général sera effectué par addition des points obtenus à toutes les étapes.

Chaque course côtière diurne aura un coefficient 1

Chaque parcours banane aura un coefficient 0,5

La course de nuit aura le coefficient 1,5

Aucune course ne sera retirée.

En modification de l'annexe A8.1 des RCV, le départage des égalités se fera sur le résultat de la course de nuit.

**c) Classement des Clubs :** À l'issue du classement général de chaque groupe de classement, un nombre de points (système de points a minima) est ré attribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 3 meilleures places réalisées par chaque club, 2 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement. L'appartenance à un club devra être mentionnée sur le bulletin d'inscription ou déterminée par la licence du propriétaire ou du chef de bord. Le club marquant le nombre de points le plus bas gagne. En cas d'égalité les résultats des 4 meilleures places réalisées par chaque club seront comptabilisés et ainsi de suite si l'égalité persiste.

**d) Trophée "Tour du Finistère" :** Le Trophée Tour du Finistère sera attribué au bateau totalisant le minimum de points à l'issue de l'épreuve, ces points sont pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.

**e) Classement des monotypes ou bateaux de la même série :** Quand ils réunissent une flotte d'au minimum 8 unités, les monotypes ou les bateaux de la même série conformes à leurs règles de classe ou ceux possédant le même groupe net HN France, feront pour le classement général, l'objet d'un classement spécifique. Ce classement sera extrait du classement général de leur groupe de classement

Le Tour du Finistère à la Voile est une épreuve comptant pour le Championnat du Finistère et le Championnat de Bretagne Habitable 2012



## 7) GROUPES DE CLASSEMENT

L'organisateur répartira les bateaux dans différents groupes de classement en équilibrant au mieux le nombre de bateaux et les écarts de rating dans chaque groupe. Ces groupes de classement HN France seront définis à partir du groupe net de handicap (en modification de l'article 3.3 du guide 2012 de la Course Croisière au Handicap de la FFV), conformément à la Carte d'Identité Voile Handicap National propre à chaque bateau.

Les groupes de classements, les classes et les groupes définitifs des bateaux seront affichés le samedi 28 juillet à Roscoff à 21H.

## 8) DROITS A PAYER

Longueur H.T. du Voilier	Prix
Moins de 8 m	370 €
de 8 m à 8,99 m	420 €
de 9 m à 9,99 m	460 €
de 10 m à 10,99 m	500 €
de 11 m à 11,99 m	540 €
de 12 m à 12,99 m	580 €
Plus de 13 m	620 €

## 9) MOTEUR ET PROPULSION AU MOTEUR

Le moteur fixe ou hors-bord est obligatoire pour tous les bateaux. La quantité de carburant (essence ou gas-oil) obligatoire au départ de chaque étape est fixée à 20 litres au minimum. Une vitesse de propulsion au moteur d'au moins 4 nœuds est obligatoire (vent nul et mer plate).

## 10) V.H.F.

Une VHF (fixe ou portable) en état de marche est obligatoire à bord de chaque bateau.

## 11) EQUIPAGE ET CHANGEMENT D'EQUIPAGE

- Le nombre de personnes embarquées est fixé à 3 personnes au minimum.
  - Le nombre d'équipiers embarqués pourra varier d'une étape à l'autre.
  - Le nombre d'équipiers, le nom, le n° de licence et le certificat médical de toutes les personnes embarquées pour chaque étape, devront figurer sur la liste d'équipage à remettre au plus tard à la confirmation des inscriptions à Roscoff.
  - En cas de modification imprévue de l'équipage lors de l'une des étapes, la nouvelle liste d'équipage devra être déposée au secrétariat de course, accompagnée des licences avec visa médical, avant le départ de l'étape où l'équipage est modifié
- En aucun cas le nombre de personnes à bord ne devra être supérieur à celui figurant sur l'acte de francisation et / ou à la capacité du radeau de survie.

## 12) CONTROLE DE JAUGE ET D'ARMEMENT

Ils se feront à partir du vendredi 27 juillet à 14h00 au Port de Plaisance de Bloscon à Roscoff  
A l'arrivée et au départ de chaque étape tout bateau pourra être contrôlé par le jaugeur d'épreuve.

## 13) CAGNARDS, FLAMMES DE COURSE ET PAVILLON DES PARTENAIRES

Le port de la publicité organisateur est obligatoire.

Le maintien en bon état des supports de publicité est de la responsabilité des concurrents.

Les pavillons des partenaires du Tour du Finistère à arborer au port, ainsi que 2 cagnards et une flamme de course à arborer en mer vous seront remis à Roscoff. Une caution de 50 € vous est demandée pour ceux-ci (caution rendue en fin d'épreuve).



## 14) PUBLICITE

La "Carte d'autorisation de port de publicité 2012" délivrée par la FFV est obligatoire pour les bateaux arborant de la publicité individuelle pendant la course.

Les voiliers souhaitant faire une action de publicité autre que celles prévues par ces règles devront faire une demande écrite au comité d'organisation, avant le 15 juillet 2012.

L'organisation se réserve le droit de refuser ces actions ou de les soumettre à certaines conditions y compris financières.

Nous pouvons vous fournir les formulaires de demande d'autorisation et les textes officiels de la FFV.

## 15) MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les bulletins d'inscription non accompagnés des 2 chèques (inscription et caution) ne seront pas pris en compte.

Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 110 bateaux.

Passé ce nombre le comité d'organisation pourra refuser une inscription ou la placer en « liste d'attente ».

Pour qu'une inscription soit confirmée et validée elle doit comporter :

- Le bulletin d'inscription joint correctement rempli.
- Une photocopie de la carte "d'Identité Voile Handicap National"
- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité pour les voiliers arborant de la publicité.
- Le chèque d'inscription correspondant à votre catégorie, libellé à l'ordre de Nautisme en Finistère
- Le chèque de caution cagnard et pavillon (50 €) libellé à l'ordre de Nautisme en Finistère.

## 16) DESISTEMENT

Avant le 30 juin 2012 minuit, le chèque d'inscription sera intégralement remboursé.

Après le 30 juin 2012 minuit, le chèque d'inscription sera encaissé par l'organisateur.

## 17) CONFIRMATION D'INSCRIPTION À ROSCOFF

L'ensemble des formalités de confirmation d'inscription (licences, liste d'équipage, etc.) se feront à partir du vendredi 27 juillet à 14 H au port de Blosson à Roscoff

Elles devront impérativement être finies avant le samedi 28 juillet à 19h

## 18) FESTIVITÉS

Pour l'ensemble des personnes embarquées, les repas du soir vous seront offerts aux escales de L'Aber Wrac'h, Molène et Douarnenez (2<sup>ème</sup> soir).

De nombreux concerts gratuits et animations sont en projet dans toutes les villes étapes, le programme définitif sera annoncé ultérieurement sur le site Web.

## 19) UTILISATION DES DROITS

Le propriétaire ou l'utilisateur du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et non commerciales tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve. (Texte, photo ou vidéo)

## 20) RENSEIGNEMENTS

NAUTISME EN FINISTÈRE, Loïc PONCEAU — BP 1334 — 29103 QUIMPER Cedex

Tél. : 02 98 56 85 64, Fax : 02 98 53 37 30 ou 02 98 51 43 34,

E mail : [tourduf@wanadoo.fr](mailto:tourduf@wanadoo.fr)

Site Web : <http://www.tourduf.org>



# Tour du Finistère à la Voile 2012

## Bulletin d'inscription

### LE SKIPPER

NOM et Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Tel : ..... Fax : .....  
E-mail : .....  
Nom et n° du Club : ..... N° de licence : .....

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire (nom, prénom, adresse électronique et postale, numéros de téléphone et de fax...) ne sont collectées que pour l'envoi des confirmations d'inscription et des informations liées au Tour du Finistère à la Voile.

### LE BATEAU

Nom du bateau pendant la Course : .....  
Nom du bateau sur l'acte de francisation : .....  
Type de Bateau : ..... Longueur : .....  
Tirant d'eau : ..... N° de Voile : ..... Couleur de coque : .....  
Nombre prévu de personnes embarquées : .....  
Souhaitez-vous recevoir l'adresse d'éventuels équipiers ? OUI NON (rayer la mention inutile)

J'accepte d'être soumis au règlement du Tour du Finistère à la Voile 2012, aux règles de classe en vigueur et aux Règles de Course à la Voile éditées par la Fédération Française de Voile.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci dessus.

Signature du Skipper

### Attention : Pour qu'une inscription soit prise en compte le bulletin d'inscription doit obligatoirement être accompagné des chèques (inscription et caution) :

- Le chèque d'inscription correspondant à votre catégorie libellé à l'ordre de Nautisme en Finistère
- Le chèque de caution pavillon et cagnard (50 €) libellé à l'ordre de Nautisme en Finistère

Pour que votre inscription soit ultérieurement validée vous devrez impérativement joindre dès que possible :

- Une photocopie de la Carte d'Identité Voile HN de votre bateau
- Une photocopie de la carte d'autorisation de port de publicité pour les voiliers arborant de la publicité

Nous vous rappelons que le jour de l'inscription, il vous sera demandé les licences de toutes les personnes embarquées et que celles ci doivent impérativement être accompagnées d'un certificat médical et être signées du titulaire

A retourner à Nautisme en Finistère – BP 1334 – 29103 QUIMPER Cedex

